

Entre subventions et absence remarquée, l'OMS a tenu son assemblée générale

Mardi soir, l'office municipal des sports de Gap a tenu son assemblée générale. Une traditionnelle réunion notamment marquée cette année par l'absence de représentant de la mairie.

Tout va bien à l'office municipal des sports de Gap. Mardi 28 avril, l'OMS a tenu son assemblée générale à la Cinémathèque de Gap. L'occasion pour Serge Isnard, le président de l'association, de rappeler les événements auxquels les bénévoles ont participé et d'annoncer une partie du calendrier 2026. L'occasion aussi d'approuver les rapports moral et financier et de réélire les six membres du conseil d'administration qui mettaient leur siège en jeu. En une demi-heure, l'assemblée générale était tenue. Il faut dire qu'un acteur majeur du sport gapençais manquait à l'appel : la Ville de Gap. « Nous n'avons pas eu de réponse du maire ni de l'adjoint aux sports », explique au micro Serge Isnard. Fin 2025 ce dernier avait rejoint la liste d'Élie Cordier pour les municipales. Une liste d'opposition à Roger Didier, qui a finalement été réélu. Une "parenthèse" assurait Serge Isnard fin mars. Sans être tout à fait serein sur son avenir à la tête de l'OMS : "Il est encore trop tôt pour ré-



L'assemblée générale de l'office municipal des sports de Gap a eu lieu le 28 avril à la Cinémathèque de Gap. Sur la photo Serge Isnard, président de l'OMS. Photo Baptiste Labarre

pondre à cette question." Mardi soir il était toujours président de l'OMS de Gap. Il avait rendez-vous avec Roger Didier mercredi après-midi.

164 853 € à mouliner entre 87 associations

Reste que ce qui intéressait sans doute les présidents de club présent ce soir-là, c'était la subvention qu'ils vont toucher. C'est aussi ça le rôle de l'OMS : proposer au conseil municipal un montant de subvention pour chaque association. « On a mis en place un système complexe que l'on appelle la moulinette,

explique Serge Isnard. Chaque association adhérente doit remplir un dossier et on attribue un montant selon plusieurs critères : nombre d'adhérents, nombre d'enfants, nombre de déplacements... Ce dernier critère pèse pour 50 % parce que dans les Hautes-Alpes, on est loin de tout. » Pour 2026, l'OMS avait 164 853 € à mouliner entre 87 associations.

Les onze clubs les plus importants de la ville se partagent 842 000 € - dont près de la moitié pour l'équipe principale des Rapaces de Gap - via des conventions de trois ans négociées directement avec la Ville.

« Avoir seulement deux mois d'avance de trésorerie, ça me paraît léger »

En 2024, le Cercle des nageurs a signé une telle convention. Cette année-là il a donc touché 20 260 € pour son fonctionnement, un montant que le club s'attendait à toucher à nouveau en 2025 et 2026. « En faisant notre bilan on s'est rendu compte que l'on n'avait pas reçu d'argent en 2025 », explique Julie Cartier, la présidente du club. Qui a fini par avoir une explication à la mairie : « Le maire nous a dit que l'on avait trop de trésorerie. » Le Cercle a effectivement deux ans d'avance de trésorerie, mais il a aussi des charges importantes : « On a trois salariés à temps plein, deux à temps partiel et on paye tous nos intervenants. Avoir seulement deux mois d'avance de trésorerie, ça me paraît léger », détaille la responsable. Qui met en avant des aléas auxquels le club pourrait faire face. Comme de gros travaux au stade nautique - une "transformation radicale" du lieu est annoncée dans le programme du maire - qui pourraient avoir un impact sur l'activité de l'association. Sollicité, le maire n'a pas répondu.

● Baptiste Labarre